ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

3 avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat.dg.sap@aphp.fr

LE DIRECTEUR GENERAL

ARRETE DG N°2017-014

Portant désignation du représentant des étudiants en Pharmacie à la Commission Médicale d'Etablissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

Le Directeur général de l'AP-HP, président du directoire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6144-3-1, et R. 6144-4

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG n°2015-135 du 22 décembre 2015 modifié fixant la liste des membres élus à la CME de l'AP-HP,

Vu la proposition en date du 20 mars 2017 des étudiants en pharmacie siégeant au sein des conseils des unités de formation et de recherche des Universités d'Île-de-France.

ARRETE

Article 1er : M. Arthur DAUPHIN est désigné membre de la commission médicale d'établissement, pour une durée de 2 ans, au titre de représentant des étudiants en pharmacie.

Article 2 : La directrice de l'organisation médicale et des relations avec les universités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 AVR. 2017

Martin HIRSCH

Ref. post-office I2017-405